Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260302-20260104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2026

Date de convocation	**19 février 2026**
Date de publication	**2 mars 2026**
Membres en exercice	**17**
Membres présents	**15**
Membres votants	**17**

2026/01/04

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Divy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Divy sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.
Présents : M. Michel CORRE, Mme Maryse DUBET, M. Roland EOZENOU, Mme Isabelle DINCUFF, M. André LEZIART, Mme Laurence MOUDEN, M. Mickaël LUNVEN, M. Hervé LEAL, Mme Josseline CHICHERY, M. Jean-Marc MALEVILLE, M. Stéphane RIVOALEN, Mme Marie KERNEIS, M. Thierry MESMEUR, Mme Elisabeth COURCOL et M. Nicolas MOREAU.
Absentes excusées : Mme Christine MEUNIER et Mme Caroline HARTEREAU qui ont respectivement donné procuration à Mme Laurence MOUDEN et Mme Isabelle DINCUFF.
Secrétaire : M. Stéphane RIVOALEN.

Budget Primitif 2026

Après examen par la commission Finances le 16 février 2026, le budget 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente comme suit le budget primitif 2026 :

Dépenses de fonctionnement	**1 089 298.00 €**
011 - Charges à caractère général	360 678.00 €
012 - Charges de personnel	470 220.00 €
014 - Atténuations de produits	4 500.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	168 000.00 €
66 - Charges financières	25 500.00 €
67 - Charges exceptionnelles	400.00 €
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	56 000.00 €
Recettes de fonctionnement	**1 089 298.00 €**
002 - Résultat d'exploitation reporté	0.00 €
013 - Atténuations de charges	6 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert	21 000.00 €
70 - Vente de produits, prestations de service	131 400.00 €
73 - Impôts et taxes	158 178.00 €
731 - Impositions directes	549 486.00 €
74 - Dotations, subventions, participations	206 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	17 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations	234.00 €

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260302-20260104-DE

2025/01/04

Dépenses d'investissement	**615 000.00 €**
001 - Solde d'exécution de la SI	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 590.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	99 200.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	17 486.00 €
21 - Immobilisations corporelles	472 724.00 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €
26 – Participations et créances rattachées à des partic.	2 000.00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0.00 €
040 - Opération ordre de transfert entre section	21 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
Recettes d'investissement	**615 000.00 €**
001 - Solde d'exécution de la SI	156 582.03 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	197 674.90 €
13 - Subvention d'équipement	135 040.00 €
16 - Emprunt et dettes assimilées	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	65 703.07 €
024 - Produit des cessions d'immobilisations	0.00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0.00 €
040 - Opération ordre de transfert entre section	4 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	56 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif général Commune 2026
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'exercice 2026.

Pour extrait conforme au Registre
A SAINT-DIVY, le 2 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Stéphane RIVOALEN

Le Maire,
Signé : Michel CORRE

Le Maire de Saint-Divy certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.